



## Conditions générales de vente applicables au 01 juin 2021 Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par L'association OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE DE CHAMONIX-MONT-BLANC, dont le siège social est à CHAMONIX MONT-BLANC, 85 Place du Triangle de l'Amitié, ci-après dénommée " OTVCMB " ou " OFFICE DE TOURISME " et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat via le site Internet et le service interne Centrale de réservation de l'OTVCMB dénommée ci-après " le client ".

**Pour les conditions d'annulation client, veuillez vous reporter à l'article 8 pour avoir tous les détails**

### Article 1 : Définition

Les Offices de Tourisme autorisés, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peuvent assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations.

Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de tourisme, mis à la disposition des prestataires qui ne sont pas membres et qui ont passé, avec eux, une convention de mandat.

En aucun cas, l'OTVCMB ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

### Article 2 : Durée de la prestation

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

### Article 3 : Responsabilité

L'OTVCMB est intermédiaire entre le client et le(s) prestataire(s).

L'OTVCMB ne peut être tenu responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou de fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

### Article 4 : Réservation

Toute réservation implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et doit être accompagnée d'un versement incluant :

● Un acompte correspondant à :

- 30 % du prix global de votre séjour et des éventuelles prestations complémentaires

● Un solde correspondant à :

- 100 % du prix total des éventuelles prestations d'activités, packages intégrés, et des primes d'assurance si vous souhaitez les souscrire. Toute réservation implique la communication d'une adresse électronique valide. A défaut, nous ne pourrions traiter votre demande. La réservation est effective dès la validation du règlement

Pour les réservations effectuées auprès de propriétaires particuliers, des frais de gestion s'élevant à 3% du montant de séjour sont facturés.

Le règlement du solde sera exigé aux conditions de l'article 5 par prélèvement sur la carte bancaire ayant été renseignée lors de l'achat initial. En cas d'impossibilité de prélever le solde, la réservation sera automatiquement annulée et les conditions de l'article 8 liées à cette réservation seront appliquées.

### Article 5 : Règlement du solde

L'intégralité du prix de votre séjour (le solde) et des éventuelles prestations complémentaires est exigible :

- 30 jours avant le début de votre séjour pour une réservation en Appartement ou Chalet, qu'il soit géré par une agence ou un particulier, ou encore les séjours en Résidence de tourisme, centre de vacances, auberge de jeunesse /UCPA.

- 7 jours avant le début de votre séjour pour toute réservation en hotel.

- immédiatement à la réservation dans le cadre d'achat de prestations sèches d'offres spécifiques comme les offres non annulables non remboursables. (Liste non exhaustive)

L'engagement du client devient définitif après l'envoi d'une confirmation de réservation par email. Tous les frais de recouvrement seront à la charge du client de même que les éventuels frais de virement dans le cas de transactions manuelles par virement interbancaire. Le paiement par chèque bancaire et par chèque vacances est autorisé pour des réservations à minima

**SERVOZ LES HOUCHES CHAMONIX-MONT-BLANC ARGENTIERE VALLORCINE**



**OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC**

85 Place du Triangle de l'Amitié – B.P 25 – 74401 Chamonix-Mont-Blanc Cedex France

Tél. +33 (0)4 50 53 00 24 info@chamonix.com www.chamonix.com

Registre des opérateurs de voyage et de séjours n°IM074100077

Siret 776 550 766 00013 TVA Intracommunautaire FR 12 776 550 766



30 jours avant le départ. Les frais d'envois sont à la charge du client.

## Article 6 : Arrivée du client

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur la confirmation de réservation. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute ou d'annulation, le client doit prévenir l'OTVCMB via [booking@chamonix.com](mailto:booking@chamonix.com) et le prestataire dont les coordonnées figurent sur la confirmation de réservation. A défaut d'horaires mentionnés, le client accepte expressément un horaire de check in (arrivée) à partir de 17h00 et de check out (départ) à partir de 10h00.

## Article 7 : Annulation du fait du client

En cas d'annulation, et selon les conditions énoncées à l'article 8 l'acompte pourra rester acquis à l'OTVCMB et le solde pourra être réclamé selon la politique d'annulation visée à l'article 8.

## Article 8 : Politique d'annulation pour le client

### Hébergement en Appartement ou Chalet via une agence (Sauf Annonces Interhome) ou un loueur particulier, en chalet avec services, Gîtes :

- Annulation jusqu'à J-30, Pas de frais.
- Annulation de J-30 à J-8 : 30% de frais d'annulation sur la totalité de l'hébergement réservé et ses options. (Sauf Interhome avec 60% de frais d'annulation)
- Annulation à J-7 et moins : 100% de frais d'annulation sur la totalité de l'hébergement réservé et ses options.

Ces conditions sont valables sauf si une mention spécifique est indiquée sur la fiche du bien.

### Hébergement en Hotel, en Résidence de tourisme, Chambres d'hôtes, Village Vacances, Auberges de Jeunesse, UCPA :

Les établissements peuvent présenter des conditions d'annulation spécifiques à un tarif particulier : Celles-ci sont mentionnées sur les descriptifs de chaque chambre et des tarifs correspondants sous « condition » et « i » avec précision sur les dates d'annulation et les conséquences pécuniaires afférentes.

Si exceptionnellement aucune condition d'annulation n'est spécifiée veuillez-vous reporter au paragraphe des appartements ou chalets ci-dessus.

## Activités

Les activités ne sont ni modifiables ni remboursables (sauf exception clairement mentionnée dans la fiche descriptive de chaque activité). En cas d'annulation par le prestataire en raison de mauvaises conditions météorologiques ou autre cas de force majeure ne permettent pas la pratique de l'activité, le prestataire vous proposera de reporter l'activité à une autre date. En cas de non report vous seriez remboursés.

## Séjour Tout Compris, Packages.

Les offres packagées ne sont ni modifiables ni remboursables sauf exception clairement mentionnée dans la fiche descriptive de chaque Séjour tout compris, Packages)

## Article 9 : Interruption de la prestation

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance annulation dont bénéficie le client. Il sera exigé au client le paiement de la durée effective de son séjour, les arrhes étant non remboursées.

## Article 10 : Capacité

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes à accueillir. Si le nombre de personnes dépasse la capacité d'accueil prévue par la prestation, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat de prestation (dans ce dernier cas, le montant des arrhes reste acquis) ou demander un supplément.

## Article 11 : Assurance Client

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques auprès de son assureur. La centrale de réservation décline toute recherche de responsabilité en cas de manquement à cette obligation du locataire.

## Article 12 : Taxe de séjour – Carte d'hôte

Une taxe de séjour, non incluse dans les prix, est en vigueur. Le montant dépend du classement de l'hébergement et est applicable par jour sur toute personne dès 18 ans. Elle est payable sur place auprès de l'hébergeur ou de son mandataire.

En contrepartie, l'hébergeur ou son mandataire doit vous remettre une carte d'hôte vous permettant notamment de vous déplacer gratuitement dans la vallée.

Seuls les biens en location par des loueurs particuliers sur la plateforme de vente en ligne prennent en compte automatiquement l'ajout de la taxe de séjour lors de la réservation initiale.

## Article 13 : Etat des lieux pour meublés

Pour les locations, un inventaire du meublé est établi en commun par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du meublé, à l'arrivée du locataire, devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du vacancier pendant la période de location et avant son départ.

## Article 14 : Dépôt de garantie

A l'arrivée du client dans une location, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur la fiche descriptive est demandé par le prestataire.

## SERVOZ LES HOUCHES CHAMONIX-MONT-BLANC ARGENTIERE VALLORCINE



### OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

85 Place du Triangle de l'Amitié – B.P 25 – 74401 Chamonix-Mont-Blanc Cedex France

Tél. +33 (0)4 50 53 00 24 [info@chamonix.com](mailto:info@chamonix.com) [www.chamonix.com](http://www.chamonix.com)

Registre des opérateurs de voyage et de séjours n°IM074100077

Siret 776 550 766 00013 TVA Intracommunautaire FR 12 776 550 766



Le dépôt de garantie vous sera restitué déduction faite notamment des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés (à savoir toutes dégradations et/ou troubles de quelque nature que ce soit tant dans les parties privatives (ménage coin cuisine non effectué...) que dans les parties communes de l'immeuble), prestations impayées dont celles optionnelles consommées sur place (téléphone, parking..) et perte des clés de l'hébergement remises lors de votre arrivée.

## Article 15 : Paiement des charges

En fin de séjour, le client doit acquitter, auprès du prestataire les charges non incluses.

Les biens acceptant les animaux sont clairement mentionnés par le pictogramme « animaux acceptés ». Si la mention n'est pas stipulée et que le client se présente avec un animal domestique, l'hébergeur est en droit de refuser la présence de l'animal.

## Article 16 : Hôtels

Lorsque les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension ou la pension complète, sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas, ni les extras. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger 2 personnes, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle » si mention en est faite par l'offre tarifaire de l'hôtelier.

## Article 17 : Litiges

Tout litige portant sur l'application exclusive des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive du tribunal référent.

Ils devront être soumis à l'Office de Tourisme dans les 2 jours suivant l'entrée dans l'hébergement ou les 2 jours suivant le démarrage de l'activité.

## Article 18 : Données personnelles

L'OTVCMB contrôle les données personnelles communiquées par le client et est responsable de ces données conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, et le Règlement européen (UE) 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016 et toutes lois nationales applicables au contrat et prises en application dudit Règlement.

Dans le cadre des relations entre l'OTVCMB et le client, l'OTVCMB en tant que responsable de traitement collecte et traite les données

personnelles renseignées par le client au moyen du formulaire en ligne, du bon de commande et/ou des prises de contact effectuées par email ou téléphone nécessaires à l'établissement du contrat et la vente des prestations demandées.

Les données personnelles sont traitées à des fins de gestion de la relation contractuelle pour les besoins de l'exécution du contrat auquel le client est partie, pour l'établissement de la facture (obligation légale), et à des fins marketing pour l'envoi de newsletters sur la base du consentement donné.

Les données personnelles transmises par le client sont confidentielles et sont uniquement accessibles par les services et le personnel habilité de l'OTVCMB, ainsi que par les partenaires commerciaux et prestataires de services intervenant dans une vente, et uniquement dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées (ex. réservation d'un hébergement, d'une activité, d'un transport, location de matériel, etc.).

Les données personnelles du client sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle puis archivées pendant 5 ans.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données personnelles le concernant, ainsi que du droit à la portabilité des données, sous réserve des conditions prévues par la réglementation sur la protection des données personnelles pour l'exercice de ces droits. Le client dispose également du droit de demander la limitation du traitement les concernant. Le client peut également s'opposer, à tout moment, à recevoir les newsletters. Le client peut exercer ses droits auprès de l'OTVCMB en écrivant à l'adresse suivante : [dpo@chamonix.com](mailto:dpo@chamonix.com)

Le client est invité à consulter la politique de confidentialité de l'OTVCMB sur le site Internet : <https://www.chamonix.com/donnees-personnelles,211,fr.html>

Le client est également informé de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France la CNIL.

## Article 19 : Assurance

L'OTVCMB a souscrit une assurance responsabilité professionnelle n° AH871048 auprès de Raffin & Associés GENERALI (941054) et fonctionne sous couvert du certificat d'immatriculation n°IM074100077 (article R. 211-21 du code du tourisme) du Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours.

**SERVOZ LES HOUCHES CHAMONIX-MONT-BLANC ARGENTIERE VALLORCINE**



**OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC**

85 Place du Triangle de l'Amitié – B.P 25 – 74401 Chamonix-Mont-Blanc Cedex France

Tél. +33 (0)4 50 53 00 24 [info@chamonix.com](mailto:info@chamonix.com) [www.chamonix.com](http://www.chamonix.com)

Registre des opérateurs de voyage et de séjours n°IM074100077

Siret 776 550 766 00013 TVA Intracommunautaire FR 12 776 550 766

